

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

---

## (Article L. 6353-1 à 7 du code du travail)

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Île de France :  
Déclaration n° 11 75 46 034 75

Entre les soussignés :

**1) L'organisme de formation :**

**Dénomination commerciale : SEX-ASSIST**  
**Nom commercial : ECOLE DE PSYCHO SEXOLOGIE**  
**N° de SIREN : 452 328 206**  
**Siège : 23 rue du Départ – 75 014 PARIS -FRANCE**

**2) Le cocontractant - dénommé le stagiaire :**

**Nom :**  
**Prénom :**  
**Adresse :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :  
**Formation en Psycho sexologie**  
**Préparation au Certificat de Praticien en Psycho Sexologie**

### **Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUE DE LA FORMATION**

**L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code du travail**

Actions de conversion qui permettent d'acquérir une nouvelle qualification ou de changer d'activité professionnelle.

- **Intitulé du stage :**

**Psycho sexologie : La plainte en sexologie**

- **Objectifs :** Acquérir les connaissances de base en sexologie

Sex-Assist - Ecole de Psycho Sexologie  
23, rue du Départ – 75 014 Paris  
SIRET 452328206 00019 - Déclaration 11 75 46 034 75

- **Déroulement de la formation :**

- L'enseignement complet se déroule sur 3 modules théorique et pratique de 15 jours chacun.

Soit un **enseignement théorique** en sexologie de 189 heures

un **enseignement pratique** des outils permettant la prise en charge de 6 journées soit 126 heures

Un **enseignement obligatoire en psychosomatique, psychopathologie et psychothérapie énergétique** (module 1, 2 et 3) appliquée à nos consultations de 24 journées soit 168 heures

et un **accompagnement et une supervision** de fin d'études de 3 journées et 2 heures en individuelle soit 23 heures font également parties du cursus de base.

**Au total la formation de base est de 72 journées de formation soit 506 heures sur 3 années.**

Il est conseillé aux élèves de suivre également les enseignements de spécialité qui complètent leur formation pour apporter plus d'outils à nos étudiants.

**Cette année l'enseignement de spécialité portera sur les thèmes suivants : initiation aux thérapies énergétiques (le re empreinte de la mémoire), Séminaire en pleine conscience, apprentissage du test musculaire, ateliers sur la thérapie des schémas, ateliers sur la confiance en soi, ateliers en sophrologie et supervision collective**

Soit au total 18journées de formation (126 heures)

**Dates et horaires de la formation :**

Les dates sont susceptibles d'être légèrement modifiées.

Horaires de chaque journée de formation :

De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

Les cours de la formation théorique se déroulent à raison d'un samedi par mois.

L'enseignement pratique se déroule la dernière semaine de juin de 9H00 à 18H00

### **Les dates des prochaines sessions :**

Les dates seront confirmées en septembre 2023

**Année 2023 - 2024**

### **Cours obligatoires**

Les 7 octobre, 18 novembre, 2 décembre 2023 et 13 janvier, 3 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai et 8 juin 2024 (ces cours peuvent être suivis à distance)

### **Séminaire pratique :**

Du 16 au 21 juin 2024

### **Module 1**

#### **Séminaire en psychosomatique**

du 9 au 12 janvier 2024

et du 5 au 8 février 2024

### **Module 2**

#### **Séminaire en psychopathologie – troubles de l’attachement**

Du 28 novembre au 1er décembre 2023

#### **Séminaire initiation en E.F.T.**

Du 5 au 8 mars 2024

### **Module 3**

#### **Séminaire initiation en hypnose**

Du 10 au 13 octobre 2023

Et du 14 au 17 novembre 2023

### **Module 4**

#### **Accompagnement et supervision de fin d’études**

Du 16 au 18 octobre 2024

### **Séminaires conseillés pour l’année 2023 - 2024**

De 9H00 à 13H00 et de 14H00 et 18H00

#### **Atelier outils avec la thérapie des schémas**

Les matinées des 11 et 18 décembre 2023 et les matinées des 15 et 22 janvier 2024

#### **Atelier outils pour prendre confiance en soi et se sentir légitime en tant que thérapeute**

Les 21 et 28 mars 2024

#### **Séminaire de spécialité initiation au test musculaire**

Du 2 au 4 avril 2024

## **Séminaire de spécialité en psychothérapie énergétique – la ré empreinte de la mémoire**

Du 28 au 31 mai 2024

## **Séminaire de spécialité en pleine conscience**

Les matinées des 13, 21 et 27 mai 2024, la matinée du 3 juin 2024  
2 journées pleines les 6 et 7 juin 2024

## **Supervision collective**

Les 8 décembre 2023, 22 mars et 14 juin 2024

## **Ateliers outils en sophrologie**

Dates à définir

## **Préparation au certificat de Praticien en Hypnose**

Du 23 au 26 janvier 2024

Et du 12 au 15 mars 2024

**- Programme et méthodes :**  
légères modifications possibles

## **Module théorique**

### **La plainte en sexologie**

**Année 2023 - 2024**

- La plainte sexuelle au féminin  
Troubles du désir – Difficultés orgasmique – Vaginisme – Dyspareunies
- La plainte sexuelle au masculin  
Troubles du désir – Ejaculation précoce – Anéjaculation – Dyspareunies
- La consultation en sexologie  
Interrogatoire – Anamnèse – Bilans et tests
- Religion et sexualité – Art et sexualité
- Loi et sexualité 1  
Consentement – Viol – Inceste
- Loi et sexualité 2  
Mutilations sexuelles - Prostitution
- Fantasmes et imaginaire
- Notion de genre – Homosexualité

- transsexualisme - Paraphilies

## **Séminaire estival**

- Prise en charge des troubles sexuels
- Relaxation
- Fantasma thérapie (Fantasmes adolescents)
- Prise en charge des mésententes dans le couple

Il est possible de se pré inscrire aux séminaires de spécialité. Les conventions de formation seront toutes disponibles en octobre 2023. Vous pouvez déjà trouver le détail de ces enseignements sur le livret de scolarité.

## **Article 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLEMENT NÉCESSAIRE AVANT L'ENTRÉE DANS LA FORMATION**

Les stagiaires sont admis sur dossier par la responsable de la scolarité. Cette formation est plus particulièrement destinée aux candidats des professions médicales, para médicales et psychologiques.

## **Article 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION**

- **Dates et horaires de la formation :**
- **Formation théorique 60 heures – un samedi par mois d’octobre à juin**
  - De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Formation pratique 42 heures – La dernière semaine du mois de juin**
  - De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Enseignement de spécialité**
  - De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Cours théoriques interactifs et cours pratiques** par des exercices en petits groupes, simulations de consultations...
- **Validation des connaissances :**
  - La validation de chaque module est basée sur la réussite d’un examen : une épreuve écrite de 2H00 notée sur 20 portant sur le programme de chaque module 80% de la note et de la note de 2 fiches de lecture (par module) à rendre dans les délais demandés : 20% de la note. La validation de chaque module d’enseignement sera effective avec une moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Un mémoire est à préparer pour la fin du cycle d'études lors de votre troisième année.

- Un certificat sera remis au candidat avec la mention de la note obtenue lors de chaque validation.
- En cas de non obtention d'une note au moins égale à 10 sur 20, une attestation de présence aux cours pourra être remise. Des sessions de rattrapage sont organisées régulièrement.

**Le Certificat de Conseiller en Psycho sexologie sera remis aux étudiants ayant réussi 2 années et suivi le cursus en psychosomatique.**

**Le Certificat de Praticien en Psycho Sexologie sera à ceux ayant validé 3 années, remis un mémoire de fin de formation et suivi la supervision de fin d'étude.**

**Le certificat de Maître Praticien en Psycho Sexologie est accordé aux étudiants Praticien en Psycho Sexologie ayant suivi tous les enseignements optionnels proposés.**

- **Les effectifs** : L'Ecole de Psycho Sexologie accepte des groupes d'environ 40 personnes par cycle.

## **Article 5 : DÉLAIS DE RÉTRACTATION**

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## **Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES – en exonération de TVA**

### **Frais de dossier lors de votre première inscription**

- Montant pour une première inscription en individuelle : 100 euros
- Montant pour une première inscription avec une prise en charge individuelle : 150 euros

### **Formations obligatoires**

- **Montant total de la formation en individuel : 2 000 euros par année**

Formation théorique : 1 300 euros

Formation pratique – Séminaire estival : 700 euros

Sex-Assist - Ecole de Psycho Sexologie  
23, rue du Départ – 75 014 Paris  
SIRET 452328206 00019 - Déclaration 11 75 46 034 75

### **Tarif spécial inscriptions anticipées : 1 800 euros**

Uniquement pour les étudiants en cours de formation dont les dossiers sont réceptionnés avant le 21 juin 2023.

- **Montant total de la formation avec une prise en charge institutionnelle : 3 500 euros par année**

Formation théorique : 2 200 euros

Formation pratique : Séminaire estival : 1 300 euros

- **Enseignement obligatoire en psychosomatique, psycho thérapie énergétiques et psychopathologie**

Modules obligatoires 1, 2 et 3 – Montant à prévoir par module

Module 1 si vous êtes en première année

Module 2 si vous entrez en deuxième année

Module 3 si vous entrez en troisième année

1 100 euros avec une prise en charge individuelle

2 000 euros avec une prise en charge institutionnelle

- **Supervision obligatoire de fin d'étude**

Module obligatoire 4

A suivre au début ou à la fin de votre troisième année

650 euros avec une prise en charge individuelle

1 000 euros avec une prise en charge institutionnelle

### **Formations complémentaires et formation continue –**

#### **Formation optionnelle**

Montant à prévoir par séminaire ou atelier

- **Séminaires de spécialité en psychothérapie énergétique, sophrologie, pleine conscience ou approche tantrique**

600 euros avec une prise en charge individuelle

900 euros avec une prise en charge institutionnelle

- **Séminaire de spécialité apprentissage du test musculaire, initiation à la psychiatrie, initiation à la psychanalyse**

450 euros avec une prise en charge individuelle

675 euros avec une prise en charge institutionnelle

- **Ateliers outils en pleine conscience, outils pour prendre confiance en soi en tant que thérapeute, outils en naturopathie, outils avec la thérapie des schémas, outils en sophrologie.**

360 euros avec une prise en charge individuelle

540 euros avec une prise en charge institutionnelle

- **Préparation au certificat de Praticien en hypnose**

Pré requis avoir suivi le module 1 et 3

1 100 euros avec une prise en charge individuelle

2 000 euros avec une prise en charge institutionnelle

- **Supervision collective** 9 heures à distance ou en présentiel réparties sur décembre, mars et juin.

180 euros en prise en charge individuelle

270 euros en prise en charge institutionnelle

## **Article 7 : INTERRUPTION DE LA FORMATION**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation en lien avec le non-respect du règlement intérieur ou l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes.

Si la demande intervient après le démarrage de la formation, le coût de l'ensemble de la formation est dû. En cas d'engagement sur plusieurs années, seule l'année en cours sera due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure, dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Aucune demande de remboursement ne pourra être faite si l'organisme de formation est empêché de dispenser la formation en suivant l'organisation habituellement établie dans l'école, par suite de force majeure, dûment reconnue.

## **Article 8 : CAS DE DIFFÉREND**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance du siège de la société sera seul compétent pour régler le litige.

Merci de prendre connaissance du livret de scolarité et des conditions générales de vente téléchargeable en ligne pour avoir encore plus de détails sur nos formations.

**Fait en double exemplaire, à**

**, le**

**Le stagiaire**

**Pour l'organisme de formation**

(Nom et qualité du signataire)

Signature

signature

Barreteau Fabienne PDG

Neuvième et dernière page

Sex-Assist - Ecole de Psycho Sexologie  
23, rue du Départ - 75 014 Paris  
SIRET 452328206 00019 - Déclaration 11 75 46 034 75

9